



République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU PRESIDENT

Arrêté relatif à l'établissement de la liste électorale
Collège des présidents des établissements publics locaux

LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CORSE DU SUD,

VU :

- Le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le décret 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 5 avril 2026, fixant les modalités d'organisation des élections et des désignations aux conseil d'administration des centres de gestion de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 5 avril 2026, portant répartition des sièges au conseil d'administration du Centre de Gestion de la Corse du Sud de la fonction publique territoriale,
- Vu le nombre de fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet et à temps non complet des catégories A, B, C employés par les communes et les établissements publics locaux affiliés au Centre de Gestion de la Corse du Sud déterminant le nombre de voix attribué à chaque électeur,

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste électorale représentant le collège des établissements publics locaux est arrêtée conformément à l'annexe ci-jointe.

ARTICLE 2 : Le Directeur Général du Centre de Gestion est chargé de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de CORSE et affiché dans les locaux du Centre de Gestion.

AJACCIO le mardi 5 mai 2026

LE PRESIDENT

• Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
• Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de BASTIA dans un délai de deux mois à compter de sa publicité



ANNEXE
Département de la Corse-du-Sud
ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION
COLLEGE DES PRESIDENTS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

ETABLISSEMENTS	ELECTEURS	VOIX
CAPA	M. SBRAGGIA Stéphane	385
CCAS BONIFACIO	M. ORSUCCI Jean-Charles	11
CCAS GROSSETO PRUGNA	M. BOZZI Paul	33
CCAS PORTO VECCHIO	M. ANGELINI Jean-Christophe	6
CCAS SARTENE	BENEDETTI Paul Félix	2
CIAS AJACCIO	M. SBRAGGIA Stéphane	43
CENTRE DU SPORT ET DE LA JEUNESSE CORSE	Mme ANTONINI Danielle	30
COM COM CELAVU PRUNELLI	M. LIVRELLI Noël Dominique	64
COM COM ALTA ROCCA	M. MARCELLESI Pierre	34
COM COM PIEVE DE L'ORNANO	M. BOZZI PAUL	64
COM COM SUD CORSE	M. ANGELINI Jean-Christophe	74
COM COM SPELUNCA LIAMONE	M. COLONNA François	34
COM COM SARTENAI VALINCO	M. LEANDRI Ange François	48
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE	M. SIMEONI Gilles	53
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT	Mme OTTAVY Nicole	7
SIS 2A	Mme ARRIGHI Véronique	81
SIVOM BAVELLA	M. MOSCONI Patrice	1
SIVOM ECOLES PORTICCIO	M. BOZZI Paul	21
SIVOM DU CAVO	M. BARTOLI Jacky	1
SIVOM DE MEZZANA	Mme BASTIANAGGI Jeanne	34
SIVOM CINARCA LIAMONE	M. PINELLI Michel	5
SYND. ENERGIE CORSE	M. PUCCI Joseph	28
SYND. MIXTE GESTION CINEMATHEQUE	M. ANGELINI Jean-Christophe	4
SYND. SANGUINAIRES	M. AUDISIO Pierre-Laurent	1
SYND. ESPACES NATURELS LITTORAUX SARTENAI (ELISA)	M. COSTANZO Mathias	6
SYND ECOLES CARBUCCIA UCCIANI TAVERA	M. BELLINI Pierre-François	9
SIVOM AEP VICO COGGIA	M. PANICALI Pierre	3
SIVOM RIVE SUD GOLFE AJACCIO	M. BOZZI Paul	1
POLE EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU SARTENAI VALINCO (PETR)	M. MILLO Jean-Luc	1
CENTRE DE GESTION 2A	M. ALFONSI Jean	12
SYND. MIXTE ABBATAGE	M. CAITUCULI Paul-Joseph	0

PRÉFECTURE DE LA CORSE DU SUD
 Arrivé le
05 MAI 2026
 Direction des politiques
 Publiques et des collectivités
 Locales